



Le 8 juillet 2021

Madame Virginie JANAH
Directrice des assemblées
Conseil régional du Grand Est
virginie.janah-gommard@grandest.fr

COPIE

Madame la Directrice,

Mon collègue Olivier Bauchat m'a transmis la copie de son mail au service informatique de la région (voir ci-joint). Il soulève des questions très pertinentes qui méritent une clarification. Dans la mesure où vous m'avez indiqué que les élus régionaux n'avaient pas le droit de contacter directement les services, je m'adresse donc à vous, selon la procédure qui nous est imposée.

- * Tout d'abord, dès que j'avais reçu la tablette, j'avais demandé à ma collaboratrice de modifier le fond d'écran. Or le lendemain, j'ai constaté que le fond d'écran avec la mention « Grand Est » avait été rétabli à mon insu. M. Bauchat a tout à fait raison de protester contre cette pratique qui me semble très mesquine.
- * M. Bauchat a aussi constaté que des restrictions d'accès avaient été prévues et qu'une nouvelle application avait également été introduite sur l'iPad à son insu. Une telle démarche est particulièrement intrusive. La moindre des choses est que le conseil régional nous prévienne **au préalable** des modifications et des intrusions sur nos tablettes. Certes les tablettes appartiennent à la région mais c'est un outil de travail strictement personnel qui à ce titre, ne doit pas pouvoir être modifié ou consulté à l'insu de l' élu concerné.
- * A juste titre, M. Bauchat s'inquiète donc de la confidentialité. Tout comme lui, je ne fais pas confiance à l'exécutif régional quant à l'éventuelle collecte d'éléments personnels qui pourrait être effectuée à notre insu. Quelles sont les garanties dont nous disposons ? Vous comprendrez aisément que nous soyons assez méfiants.

Enfin, j'ajoute une remarque complémentaire. En effet, le fond d'écran « Grand Est » qu'on veut nous imposer, comporte le slogan « L'Europe s'invente chez nous ». Or lors de la réunion de mardi, les services m'ont indiqué que cette tablette ne fonctionne pas en cellulaire dans les pays européens voisins. Le département de la Moselle est pourtant

riverain du Luxembourg et de l'Allemagne où nous sommes amenés à nous rendre très fréquemment. C'est donc un comble que ceux qui prétendent que « L'Europe s'invente chez nous », nous fassent utiliser des outils informatiques dont on ne peut pas se servir en cellulaire dès qu'on met le pied dans le pays européen immédiatement voisin.

Les remarques susvisées illustrent la façon étriquée avec laquelle l'exécutif traite les élus régionaux et tout particulièrement ceux de l'opposition. Certaines pratiques sont à l'évidence discriminatoires. Ainsi, un élu de la majorité et un fonctionnaire de la région m'ont indiqué l'un et l'autre, qu'en réalité l'interdiction de solliciter directement même un simple renseignement auprès des services ne s'applique en pratique qu'aux élus de l'opposition.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes meilleures salutations.

Jean-Louis MASSON,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Masson', with a long, sweeping underline that extends to the right and then loops back under the signature.

Sénateur de la Moselle.

PJ : mail de M. Bauchat

De : BAUCHAT Olivier <olivier.bauchat@grandest.fr>
Envoyé : Thursday, July 8, 2021 1:44:23 AM
À : MASSON Jean-Louis <jean-louis.masson@grandest.fr>
Objet : Fwd: Modifications sur Ipad

Bonjour Jean-Louis,

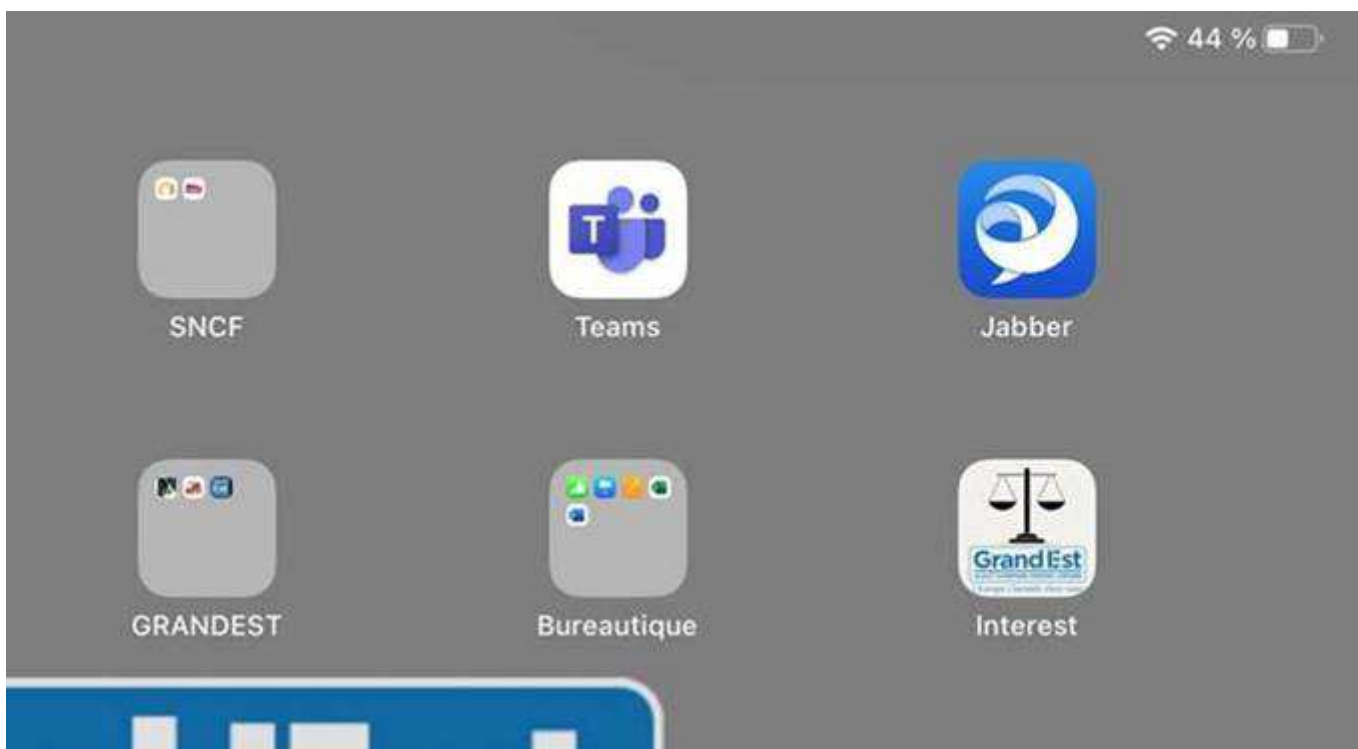
Pour information, copie d'un mail envoyé au support informatique ce jour concernant le contrôle à distance de l'utilisation des tablettes.

Olivier BAUCHAT
Conseiller Régional Rassemblement National
Alsace Lorraine Champagne-Ardenne

De : BAUCHAT Olivier <olivier.bauchat@grandest.fr>
Envoyé : mercredi, juillet 7, 2021 6:24 PM
À : Support Informatique
Objet : Modifications sur Ipad

Bonjour Madame, Monsieur,

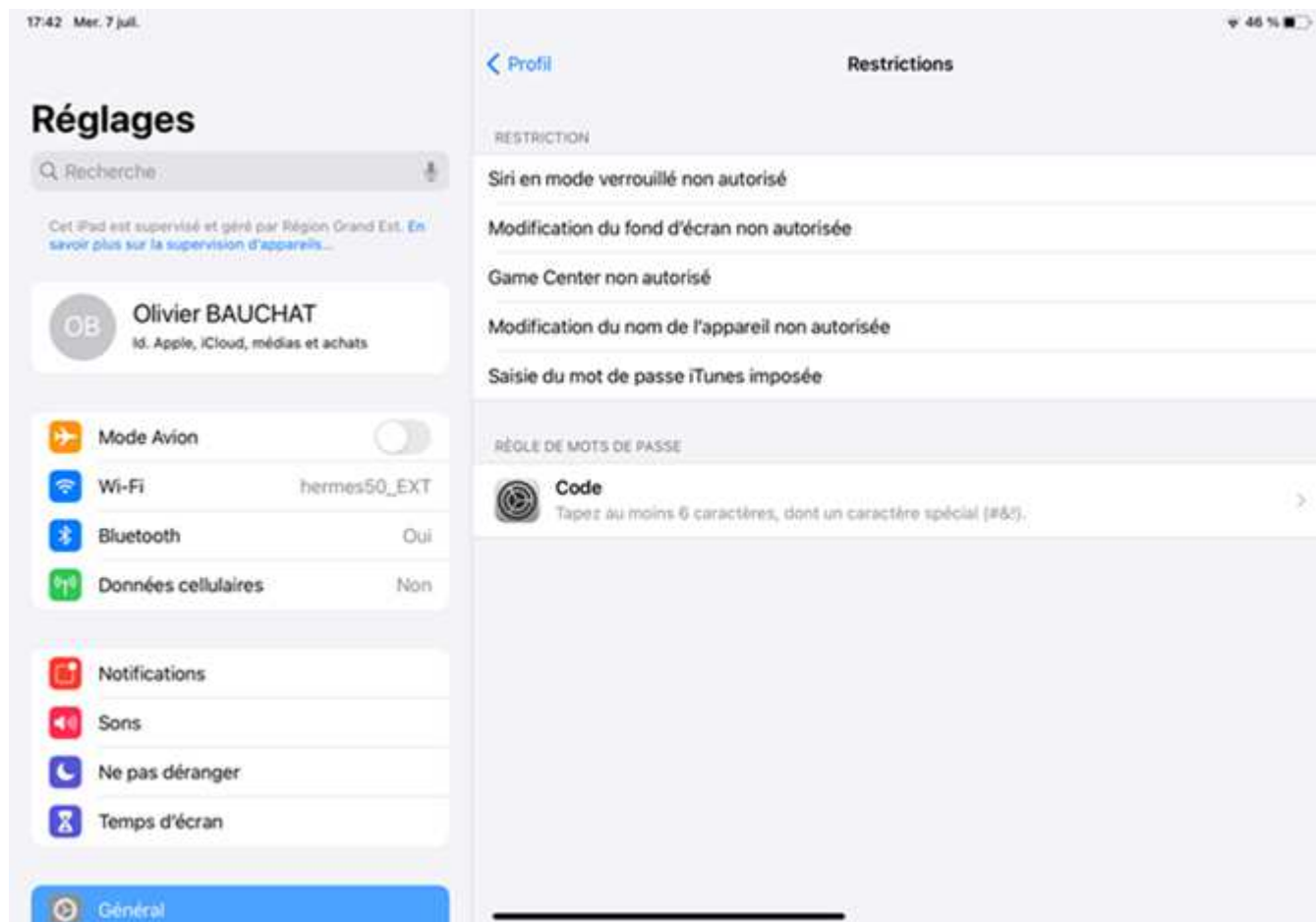
1- Ce jour il est apparu une nouvelle app sur l'iPad : « interest »
Quelle est son utilité ?



2- Vous avez modifié les restrictions d'accès et interdit la modification du fond d'écran.

A mon avis il doit s'agir d'une erreur de manipulation.

Pouvez vous s'il vous plaît rétablir la situation précédente qui nous permet de personnaliser le fond d'écran car l'actuel empêche la bonne lisibilité des icônes.



3- Pouvez vous me confirmer que le seul contrôle dont votre service dispose sur les tablettes confiées aux conseillers régionaux est uniquement la mise à jour et le Push des applications et qu'aucune donnée liée à l'utilisation de l'appareil et notamment concernant la géolocalisation, la messagerie et le trafic web n'est collectée ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Olivier BAUCHAT

De: questions-ges@senat.fr
Envoyé: jeudi 8 juillet 2021 18:43
Objet: Validation de votre question



Validation d'une question

La **question écrite** que vous avez déposée a été validée par la division des questions.

L'utilisation systématique du numérique et la suppression des documents papier dans les régions et départements

Question n° 23782 adressée à Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

À publier le : 15/07/2021

Texte de la question : M. Jean Louis Masson attire l'attention de Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sur le fait que le président d'un département ou d'une région peut dorénavant imposer aux élus l'utilisation systématique du numérique et supprimer totalement tous les documents papier. En contrepartie, le département ou la région doit alors mettre à disposition des élus concernés les outils informatiques nécessaires, par exemple une tablette. Toutefois, certains présidents qui ont une conception étriquée de la démocratie, font pré-programmer la tablette afin de permettre à leurs services de s'introduire dans la mémoire, de modifier des documents ou de prendre connaissance de certains contenus à l'insu des élus concernés et sans leur accord préalable. De la sorte, un président qui serait peu scrupuleux, peut alors espionner les activités des élus de son opposition. Bien entendu, tous les présidents multiplient en général les propos lénifiants en affirmant que même s'ils ont la possibilité d'espionner tel ou tel contenu d'une tablette, ils ne le font pas. Quand on connaît certaines dérives propres à la politique, il semble évident que de telles garanties verbales ou même écrites ne sont manifestement pas rassurantes. Il lui demande donc s'il serait possible d'exiger que le matériel informatique mis par les départements ou les régions à la disposition des élus, ne puisse pas être l'objet d'intrusions de la part des services de la collectivité, sauf accord préalable de l' élu concerné.

Jean-Louis MASSON
Conseiller régional du Grand Est
Sénateur de la Moselle



Le 8 juillet 2021

Madame Marie-Laure DENIS
Présidente de la CNIL
3 place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 7

Madame la Présidente,

Au sein de la région Grand Est, des questions se posent quant à la confidentialité des tablettes informatiques mises à la disposition des élus. Un courrier que j'ai adressé à la directrice des assemblées et une question écrite que j'ai posée au Sénat, résumant très bien la situation (voir ci-joint ces deux documents).

Contrairement aux salariés d'une entreprise qui sont assujettis à leur hiérarchie, les élus d'une collectivité n'ont pas de compte à rendre à leur exécutif. Il n'est donc pas normal que celui-ci puisse violer la confidentialité des échanges ou des projets d'interventions des élus sur les dossiers qu'ils sont amenés à gérer dans le cadre de leur mandat.

C'est pourquoi je souhaiterais connaître l'analyse de la CNIL en la matière. Un président de région peut-il par l'intermédiaire de ses services, garder un accès total ou partiel au matériel informatique que la collectivité met à la disposition des élus, en contrepartie du fait qu'ils sont obligés d'accepter une numérisation totale supprimant tous les documents papier ?

Vous remerciant par avance de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes meilleures salutations.

Jean-Louis MASSON,

Sénateur de la Moselle.

PJ 1 : Copie du courrier à la directrice des assemblées et son annexe (mail de M. Bauchat)
PJ 2 : Copie de ma question écrite